



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

Liberté **Direction des**
Égalité **Affaires**
Fraternité **Culturelles**



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



2020-2021

**APPEL à PROJETS E.A.C
Professionnels Arts et Culture à l'École (APACE)**

Direction des Affaires Culturelles

Académie de la Martinique

Délégation académique à l'Éducation artistique et à l'Action culturelle

Fiche de présentation du projet

A faire parvenir, **par mail**, à:

daac@ac-martinique.fr

severine.huby@culture.gouv.fr

au plus tard **le vendredi 12 juin 2020** Au format PDF

Nom de la structure porteuse du projet :

Adresse du siège :

Personne en charge du suivi du dossier :

Adresse électronique :

Téléphone :

Titre du projet artistique/culturel et présentation :

Possibilité de joindre un document ou un lien

Les acteurs du projet 2020-2021

<p>Présentation de la structure</p>	<p><u>Expérience d'interventions en milieu scolaire</u></p> <p>2018/2019 :</p> <p>2019-2020 :</p> <p>Joindre svp :</p> <ul style="list-style-type: none">• Si vous avez bénéficié d'une subvention au titre de l'APACE 2019-2020, joindre un compte rendu financier, qualitatif et quantité du projet• Si vous n'avez pas bénéficié de l'APACE 2019-2020, vous pouvez nous transmettre tout document ou lien permettant de rendre compte du travail mené avec les élèves
<p><u>Présentation de l'intervenant principal :</u> Joindre un CV</p> <p><u>Autre(s) intervenant(s) prévu(s) :</u></p>	<p><u>Créations récentes :</u></p> <p>2017 :</p> <p>2018 :</p> <p>2019 :</p>
<p><u>Nombre maximum de groupes d'élèves pouvant être pris en charge (2020/2021) :</u></p>	<p><u>Secteur(s) géographique(s) envisagé(s) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> CENTRE<input type="checkbox"/> SUD<input type="checkbox"/> NORD ATLANTIQUE<input type="checkbox"/> NORD CARAIBE<input type="checkbox"/> TOUS

Conception du projet pédagogique et artistique

Le projet nourrit-il le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) des élèves concernés ?

Précisez comment :

Si oui, à titre indicatif et pour vous aider à présenter votre projet

Le principe de cohérence

En quoi votre projet répond-il aux besoins des élèves d'un point de vue éducatif et artistique ?

Le principe de complémentarité

Votre projet est-il en lien avec une création ?

Le principe de progressivité

Exigences du projet adaptées aux possibilités des élèves (niveau scolaire et contexte culturel) ?

Le principe d'équilibre

Avez-vous prévu des périodes ou des horaires spécialement dédiés à vos interventions en milieu scolaire ?

Domaine(s) :

- Théâtre, Cirque, Arts de la rue
- Danse
- Musique, chant
- Conte
- Arts plastiques
- Photographie
- Design
- Métiers d'Art
- Cinéma, audio-visuel
- Littérature, poésie, BD
- Archéologie
- Patrimoine
- Patrimoine immatériel

Autre :

Présentation du projet pédagogique et artistique

Compétences attendues des enseignants dans le domaine choisi ?

Présentation synthétique du projet pédagogique proposé aux élèves

Démarche envisagée :

- Le projet favorisera-t-il la rencontre avec les œuvres, les artistes, des lieux et des acteurs culturels du territoire ? Lesquels ?
- Le projet favorisera-t-il les pratiques (techniques d'expression artistiques, processus de création, présentation d'une production, intégration dans un processus collectif, réflexion sur une pratique) ? Lesquelles ?
- Le projet favorisera-t-il l'appropriation des connaissances (expression d'une émotion esthétique et d'un jugement critique en mettant en relation différents champs de connaissances et des compétences) ? Lesquelles ?

Moyens attendus mobilisés par l'établissement (*équipement et fonctionnement*)

Indicateurs de réussite :

Calendrier prévisionnel :

Budget prévisionnel

DEPENSES

Coût des interventions de professionnels:	
50 euros xheures =	
TOTAL A Dépenses	

RECETTES

Etablissement <i>(dépenses éligibles: équipement, transport, entrées)</i>	
Ministère de l'Education Nationale (DAAC): <i>(dépenses éligibles: rémunérations intervenants)</i>	
Ministère de la Culture et de la communication (DAC): <i>(dépenses éligibles: rémunérations intervenants)</i>	
CANOPE: <i>(uniquement en cas de dépôt de dossier entre janvier et avril 2020)</i>	
Autre:	
TOTAL B Recettes	

ATTENTION: Le budget prévisionnel doit être équilibré: TOTAL A = TOTAL B

Signatures :

Remarques complémentaires :